

CHRONIQUE LOCALE

Publizhe

Le Conseil d'Etat vient de décider de présenter au Grand Conseil un projet de loi abrogeant la loi cantonale du 2 février 1907 sur l'interdiction de la vente au détail de l'absinthe.

En ce faisant, le Conseil d'Etat n'a pas changé d'opinion sur l'intérêt social que présente la prohibition de cette liqueur, mais il considère dans son rapport que la question ayant passé du domaine cantonal dans le domaine fédéral par suite de la votation du 5 juillet dernier, il y a lieu de se remettre aux prescriptions que l'Autorité fédérale édictera pour l'application de la loi. Si notre loi cantonale devait être malencontreusement déclarée inconstitutionnelle, il serait nécessaire de trouver une définition de l'interdiction, définition qui n'aurait de valeur que jusqu'au 5 juillet 1910, date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale.

L'avantage direct de la proposition du Conseil d'Etat serait, d'autre part, de faire tomber l'initiative d'abrogation actuellement pendante et d'éviter ainsi aux électeurs un nouveau dérangement, puisque celle-là si ce serait le Grand Conseil qui, dans la limite de sa compétence, abrogeait la loi, sans qu'il soit nécessaire de soumettre la question au peuple.

Fédération catholique genevoise

Revenons en quelques lignes sur les discours prononcés à Berne.

Dans la matinée, après le service religieux, les diverses sections se sont réunies dans leurs locaux respectifs, gracieusement mis à leur disposition par l'autorité communale. Cercles d'ouvriers et de jeunes gens, sociétés de secours mutuels ont tenu à leur entendre la lecture de rapports très actuels et très documentés suivis d'une intéressante discussion.

A midi, 305 convives, parmi lesquels figuraient la députation indépendante au complet, la plupart des maires et adjoints des communes rurales et nombre de publiers, après avoir fait honneur à l'excellent menu, ont entendu le doyen des députés catholiques, M. Ad. Gros, prononcer avec Eloquence le toast à la patrie.

A 5 h, assemblée générale dans l'église de Berne. Plus de 800 hommes ont répondu à l'appel.

Devant cet auditoire vibrant, M. E. Cory, vicaire général, dans un rapide aperçu sur la situation des catholiques en 1873 et de nos jours, déclare qu'après 35 ans, ceux-ci ne sont pas les vaincus.

Pourtant des dangers de l'heure présente, il cite l'amour des plaisirs, l'abus des fêtes, le divorce, etc. Il met en garde ses auditeurs contre ces périls et envoie au Congrès abolitionniste la sympathie de tous ses co-religionnaires, car, dit-il, toutes ces généreuses initiatives viennent de Dieu, retournent à Dieu et ont droit à notre absolue respect. (Appl.)

L'orateur parle ensuite de l'activité des catholiques genevois et engage vivement hommes et jeunes gens à pratiquer toujours de plus en plus l'amour du travail, la justice, sources puras de la vie morale, causes certaines de prospérité matérielle, sociale, et de progrès spirituel. (Applaudissements).

M. V. Dusseiller donne lecture du rapport général sur la marche de la fédération, constatant qu'après six ans d'existence cette institution a largement contribué, en dehors de toute préoccupation politique, au rapprochement de tous les catholiques du canton.

M. le Dr Blanchard, dans une conférence de portefeuille pratique et émaillée de traits spirituels, entraîne ses auditeurs de la force et du courage. Commentant le vieil adage : « Un esprit sain dans un corps sain », il insiste sur la nécessité d'une sérieuse culture physique par la gymnastique, l'hygiène, les sports judicieusement pratiqués, le service militaire, l'alpinisme et la sobriété.

Parlant de l'alcoolisme et de ses méfaits, il adjure les assistants d'éviter ces funestes habitudes, source de déchéance physique et morale.

M. Duley, curé de Massongex (Valais), parle de l'Eglise et de son zèle social à travers les âges. Il reproche à certains catholiques d'être inconséquents avec leurs principes et les conjure de remplir toujours leurs devoirs religieux et de devenir des apôtres laïques.

Enfin, sur l'initiative de M. Ruché, curé de Carouge, l'Assemblée envoie son salut fraternel à l'Association populaire catholique suisse.

Le Passage des Lions

Le passage des Lions, qui relie la rue des Allemands à la rue du Rhône, est actuellement ouvert au public, et déjà de nombreuses personnes ont été admirer. C'est en février de cette année qu'on a commencé seulement la pose de la charpente métallique qui forme une sorte de longue galerie d'exposition, recouverte de vitres; on voit donc que les travaux ont été rapidement menés.

Ce passage, qui est l'œuvre de M. Adrién Peyrot, architecte, lequel a également construit les trois grands immeubles qui l'entourent, est une nouveauté pour Genève, et on peut dire que grâce à son éclairage, qui sera très brillant, et à son aération, il est bien supérieur aux installations analogues qui existent dans d'autres villes. L'espace existant entre les immeubles qui bordent ce passage est en effet de 19 mètres, soit la largeur d'une grande rue. De plus, tous les magasins qui se trouvent des deux côtés du passage ont leur toiture formée par un dallage de verre, une disposition analogue a été adoptée.

La construction de ces trois grands immeubles et du passage, constitue enfin une œuvre de salubrité de premier ordre, car elle a nécessité la démolition de tout un quartier qui

NOS CONC

La Croix-Blanche

Il était dans un état effroyable de saleté et de délabrement. Mais les difficultés ont été considérables, il y a eu plusieurs procès et une foule de revendications jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'assentiment des propriétaires des douze immeubles qui formaient ce pâté de maisons.

On ne peut donc que féliciter le propriétaire et l'architecte du beau résultat qu'ils ont obtenu, et souhaiter que des entreprises analogues soient exécutées dans d'autres quartiers de la ville qui ont aussi besoin d'être assainis.

Nouveau musée

On se souvient que dans sa séance du 30 juin dernier, le Conseil municipal a voté un crédit de 46,000 francs pour l'aménagement des abords du nouveau musée. Ce crédit se répartit comme suit : abaissement de la rue des Casemates, 12 000 fr.; aménagement de la promenade de St-Antoine, 26 000 fr.; autres travaux 8000 fr. Ces travaux visent à commencer, la rue des Casemates est transformée en un véritable chantier. On abaisse le niveau d'eau de 68 cm. dans l'espace compris entre les deux ponts, et siège la terre enlevée, on reconstruit une nouvelle rue. La promenade de St-Antoine subit aussi une transformation importante, l'ancien talus est rectifié, et l'on construit à sa base un mur de soutènement, qui sera surmonté d'une balustrade en fer. Ces importants travaux auront pour effet de dégager le nouveau musée, et d'en rendre les abords plus agréables.

G. T. E. et Curouge-Collonges

À l'occasion du Jules genevois, les services supplémentaires prévus le dimanche auront lieu le jeudi 10 septembre.

(Public dans l'édition du 10/9).

Conseil d'Etat

Séance du mardi 8 septembre

Instruction publique. — Le Conseil d'Etat accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de Mme Louise Roger de ses fonctions de maîtresse d'histoire de l'Partie l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.

Il nomme Mlle Marie Bornand, sous-régente aux fonctions de régente dans les Ecoles primaires de Servette-Charmilles.

Il nomme une commission consultative médico-pédagogique chargée d'élaborer un projet de réorganisation des classes spéciales destinées aux enfants arrêtés.

Cette commission est composée de : MM. Edouard de Claparède, docteur, professeur à l'Université; Hector Cristinoi, docteur, professeur à l'Université; Adolphe d'Espine, docteur, professeur à l'Université; Henri Duaine, député; Eugène Mittendorff, pasteur; François Naville, docteur; Charles Pesson, inspecteur; Charles Piguet-Fages conseiller administratif; Mme Josephine Ballet, inspectrice de gymnastique; Berthe Delamare, régente; Louise Picker, inspectrice.

Il approuve la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin en date du 13 août 1908, par laquelle ce conseil décide d'accepter avec honneur et remerciements pour les services rendus, la démission de Mme Adèle Fellerer de ses fonctions de maîtresse à l'Ecole maternelle de Meyrin.

Absinthe. — Il a décidé de présenter au Grand Conseil un projet de loi abrogeant la loi cantonale du 2 février 1907, qui a interdit la vente en détail de l'absinthe.

Chronomètres. — Il nomme M. le conseiller administratif Piguet-Fages, M. Colombe-Peyron, président de l'Association des fabricants et marchands d'horlogerie, et M. Baudier, régisseur, membres de la commission chargée de procéder à la révision du règlement relatif au dépôt et à la comparaison des chronomètres à l'Observatoire de Genève.

Il approuve la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin en date du 13 août 1908, par laquelle ce conseil décide d'accepter avec honneur et remerciements pour les services rendus, la démission de Mme Adèle Fellerer de ses fonctions de maîtresse à l'Ecole maternelle de Meyrin.

Assainissement. — Il a décidé de présenter au Grand Conseil un projet de loi abrogeant la loi cantonale du 2 février 1907, qui a interdit la vente en détail de l'absinthe.

Chronomètres. — Il nomme M. le conseiller administratif Piguet-Fages, M. Colombe-Peyron, président de l'Association des fabricants et marchands d'horlogerie, et M. Baudier, régisseur, membres de la commission chargée de procéder à la révision du règlement relatif au dépôt et à la comparaison des chronomètres à l'Observatoire de Genève.

Divise. — Il confirme dans leurs fonctions : MM. Gustave Danand gardien à la prison de St-Antoine; Léon-Paul Portier sixième commissaire au Département de justice et police; Louis Schützle premier-cinquième commissaire au Bureau des permis de séjour; Ferdinand Gruber deuxième-cinquième commissaire au même bureau; François Reuss gardien à la prison de St-Antoine.

Il nomme aux fonctions de garde royal à Satigny, M. Joseph Battaz, citoyen genevois.

Il autorise les assises de Fribourg à faire une collecte du 10 septembre au 10 octobre.

Il approuve la dérogation de fonctions faite par M. Ernest Riffet, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Bellevue à M. Eugène Beck, adjoint, du 14 au 20 septembre 1908. Les fonctions de suppléant de l'officier de l'Etat civil seront remplis par M. Henri Faio, adjoint, pendant la même période.

Le Rame à Genève

Le ministre de l'agriculture arrivera ce matin à Genève.

Un cambrioleur d'églises?

La police avait arrêté samedi soir un nommé Th. François, sans l'accusation de vagabondage. On le conduisit aux violons, et là, on constata qu'il avait sur lui des débris d'argenterie semblant provenir d'objets destinés à la célébration du culte catholique.

Récemment, de nombreux vols avaient été commis dans différentes églises du Valais; le sigle de Th. et la liste détaillée des objets saisis sur lui, furent adressés immédiatement aux autorités valaisannes, qui demandèrent l'extradition de l'individu. Th. fut évidemment arrêté l'auteur des vols en question, mais il ne s'est pas opposé à son extradition, déclarant qu'il serait bien obligé de reconnaître son innocence. En conséquence, Th. a été conduit mardi après-midi à Sion et incarcéré dans la prison de cette ville.

Croix Bleue

La fête annuelle de la Croix-Bleue commencera jeudi matin à 9 heures et quart au Temple de St-Gervais (à 10 h., prédication de M. le pasteur Th. Müller); elle se continuera ensuite dans la campagne de M. Eugène Budé, Petit-Saconnex, de midi (pic-nique et buffet) à 6 heures du soir.

Invitation cordiale à tous.

Le Passage des Lions

Le passage des Lions, qui relie la rue des Allemands à la rue du Rhône, est actuellement ouvert au public, et déjà de nombreuses personnes ont été admirer. C'est en février de cette année qu'on a commencé seulement la pose de la charpente métallique qui forme une sorte de longue galerie d'exposition, recouverte de vitres; on voit donc que les travaux ont été rapidement menés.

Ce passage, qui est l'œuvre de M. Adrién Peyrot, architecte, lequel a également construit les trois grands immeubles qui l'entourent, est une nouveauté pour Genève, et on peut dire que grâce à son éclairage, qui sera très brillant, et à son aération, il est bien supérieur aux installations analogues qui existent dans d'autres villes. L'espace existant entre les immeubles qui bordent ce passage est en effet de 19 mètres, soit la largeur d'une grande rue. De plus, tous les magasins qui se trouvent des deux côtés du passage ont leur toiture formée par un dallage de verre; une disposition analogue a été adoptée pour le sous-sol.

M. Peyrot est arrivé ainsi à répandre l'air et la lumière à profusion, ce qui fait que le passage des Lions a tout à fait l'air d'un bâtiment construit en plein air pour quelque exposition.

La construction de ces trois grands immeubles et du passage, constitue enfin une œuvre de salubrité de premier ordre, car elle a nécessité la démolition de tout un quartier qui

était dans un état effroyable de saleté et de délabrement. Mais les difficultés ont été considérables, il y a eu plusieurs procès et une foule de revendications jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'assentiment des propriétaires des douze immeubles qui formaient ce pâté de maisons.

On ne peut donc que féliciter le propriétaire et l'architecte du beau résultat qu'ils ont obtenu, et souhaiter que des entreprises analogues soient exécutées dans d'autres quartiers de la ville qui ont aussi besoin d'être assainis.

Malades et groupements déjà existants et dont l'activité répond à la sienne, et d'autre part, elle chercher à créer et à susciter les initiatives, là où rien n'existe encore.

Discours de M. le conseiller fédéral

Le discours d'inauguration a été par M. le conseiller fédéral Ruy, président du Département de l'Industrie, dans une éloquente allocution, les voix du Conseil fédéral et son bienvenue à tous les congressistes.

C'est à la Société universelle de la Croix-Blanche de Genève, dit-il, que revient la réunion du Congrès de l'assistance internationale contre les maladies épidémiques et infestantes, maladies typhoïdiennes et infectieuses, maladies sociales, maladies de misère, etc., accomplie dans la vie civile la réfute que remporta la Croix-Rouge sur les champs de bataille.

Il approuve la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin en date du 13 août 1908, par laquelle ce conseil décide d'accepter avec honneur et remerciements pour les services rendus, la démission de Mme Adèle Fellerer de ses fonctions de maîtresse à l'Ecole maternelle de Meyrin.

Assainissement. — Il nomme M. le conseiller administratif Piguet-Fages, M. Colombe-Peyron, président de l'Association des fabricants et marchands d'horlogerie, et M. Baudier, régisseur, membres de la commission chargée de procéder à la révision du règlement relatif au dépôt et à la comparaison des chronomètres à l'Observatoire de Genève.

Divise. — Il confirme dans leurs fonctions : MM. Gustave Danand gardien à la prison de St-Antoine; Léon-Paul Portier sixième commissaire au Département de justice et police; Louis Schützle premier-cinquième commissaire au Bureau des permis de séjour; Ferdinand Gruber deuxième-cinquième commissaire au même bureau; François Reuss gardien à la prison de St-Antoine.

Assainissement. — Il nomme aux fonctions de garde royal à Satigny, M. Joseph Battaz, citoyen genevois.

Il autorise les assises de Fribourg à faire une collecte du 10 septembre au 10 octobre.

Il approuve la dérogation de fonctions faite par M. Ernest Riffet, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Bellevue à M. Eugène Beck, adjoint, du 14 au 20 septembre 1908. Les fonctions de suppléant de l'officier de l'Etat civil seront remplis par M. Henri Faio, adjoint, pendant la même période.

Divise. — Il confirme dans leurs fonctions : MM. Gustave Danand gardien à la prison de St-Antoine; Léon-Paul Portier sixième commissaire au Département de justice et police; Louis Schützle premier-cinquième commissaire au Bureau des permis de séjour; Ferdinand Gruber deuxième-cinquième commissaire au même bureau; François Reuss gardien à la prison de St-Antoine.

Assainissement. — Il nomme aux fonctions de garde royal à Satigny, M. Joseph Battaz, citoyen genevois.

Il autorise les assises de Fribourg à faire une collecte du 10 septembre au 10 octobre.

Il approuve la dérogation de fonctions faite par M. Ernest Riffet, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Bellevue à M. Eugène Beck, adjoint, du 14 au 20 septembre 1908. Les fonctions de suppléant de l'officier de l'Etat civil seront remplis par M. Henri Faio, adjoint, pendant la même période.

Divise. — Il confirme dans leurs fonctions : MM. Gustave Danand gardien à la prison de St-Antoine; Léon-Paul Portier sixième commissaire au Département de justice et police; Louis Schützle premier-cinquième commissaire au Bureau des permis de séjour; Ferdinand Gruber deuxième-cinquième commissaire au même bureau; François Reuss gardien à la prison de St-Antoine.

Assainissement. — Il nomme aux fonctions de garde royal à Satigny, M. Joseph Battaz, citoyen genevois.

Il autorise les assises de Fribourg à faire une collecte du 10 septembre au 10 octobre.

Il approuve la dérogation de fonctions faite par M. Ernest Riffet, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Bellevue